

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	13.11.2024	D1470	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	PRINTEMPS DE LA CHANSON 2025 CONCERT DE SYLVAIN DUTHU TARIFICATION
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 2,

A PRIS LA DÉCISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	13 NOVEMBRE 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	13 NOVEMBRE 2024

Par délibération n° 2020-7 du 11 juillet 2020, modifiée par délibération n° 2020-169 du 15 décembre 2020, puis par délibération n° 2021-386 du 7 octobre 2021, puis par délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, puis par délibération n° 2023-930 du 28 juin 2023, puis par délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023 et enfin par délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, une grille tarifaire a été approuvée pour la billetterie des grands concerts organisés par Flers Agglo au Forum.

Dans le cadre du Printemps de la chanson, festival organisé par le Conseil départemental de l'Orne, il est proposé à Flers Agglo d'accueillir **Sylvain Duthu** (chanteur du groupe Boulevard des Airs) en concert le samedi 22 mars 2025 au Forum à 20 h 30.

Pour cette occasion, Flers Agglo crée et gère la billetterie et fixe un tarif d'entrée pour le public, dans le cadre d'une convention de co-organisation à intervenir avec le Département de l'Orne.

Au regard des coûts engagés et des tarifs pratiqués pour des spectacles similaires les années précédentes, les tarifs proposés sont les suivants :

- 18 € par personne en « plein tarif »,
- 10 € par personne en tarif « réduit » (sur présentation de justificatifs : les enfants jusqu'à 18 ans / scolaires et étudiants jusqu'à 28 ans / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minima sociaux / bénéficiaires des interventions artistiques et actions culturelles + 1 accompagnateur si mineurs / associations à caractère non lucratif relevant de la tarification sociale)

La jauge est fixée à 1 080 places (debout) maximum, invitations comprises. Cette jauge pourra être ramenée à une configuration « assis-debout » ou « tout assis » selon la décision conjointe de l'organisateur et de la production ou selon l'évolution des ventes. Cette éventualité sera précisée dans les conditions générales de vente.

La billetterie sera ouverte à l'Office de tourisme de Flers et dans les médiathèques de Flers Agglo jusqu'au jour du concert. La vente sera aussi proposée en début de soirée au Forum le jour du concert si la jauge n'est pas complète.

Les Atouts Normandie et les Pass Culture seront acceptés comme moyens de paiement total ou partiel, de même que le dispositif Pass+ (coupons de 7 € utilisables sur présentation du justificatif).

Les plateformes de billetterie en ligne Weezevent et Ticketnet seront également utilisées pour la vente dématérialisée, dans le cadre des conventions signées ou à signer avec chacune. La jauge sera, le cas échéant, partagée entre les différents canaux de vente.

Il est également proposé de réserver 60 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication. Ces billets pourront être remis à la vente par Flers Agglo une fois les réservations faites pour les différents bénéficiaires et avec accord des parties ou en guichet le soir du concert :

- 20 invitations pour le Département de l'Orne
- 10 invitations pour la production de Sylvain Duthu et 10 invitations pour la production de la première partie
- 20 invitations pour Flers Agglo

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	13.11.2024	D1470	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

En complément des dispositions prises dans cette décision, le recours à une plateforme de revente des billets est envisagé.

Flers Agglo ayant choisi et annoncé dans ses conditions générales de vente de ne pas rembourser les billets vendus, elle se propose d'autoriser néanmoins la plateforme TicketSwap à acheter et revendre les billets que leur acheteur ne peut finalement pas utiliser. Le prix de vente est fixé par le vendeur et la plateforme limite la marge à 5 % maximum. Les transactions sont sécurisées. Le service est gratuit pour l'organisateur de l'événement.

La mise en place de ce service est destinée à offrir une solution aux acheteurs, de limiter le taux de « no-show » et de lutter contre le marché noir. La transformation des billets en lien avec l'opérateur de billetterie Weezevent permet également d'éviter la suspicion de fraude au moment du contrôle d'accès, facilitant ainsi le travail des équipes d'accueil et de sécurité.

Le Président :

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le concert du Printemps de la chanson 2025 à Flers, le samedi 22 mars 2025, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20241113-D1470-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2024

Publication : 13/11/2024